

**le guide pas à pas des
agences d'emploi pour
développer les
compétences
numériques de leurs
salariés intérimaires**

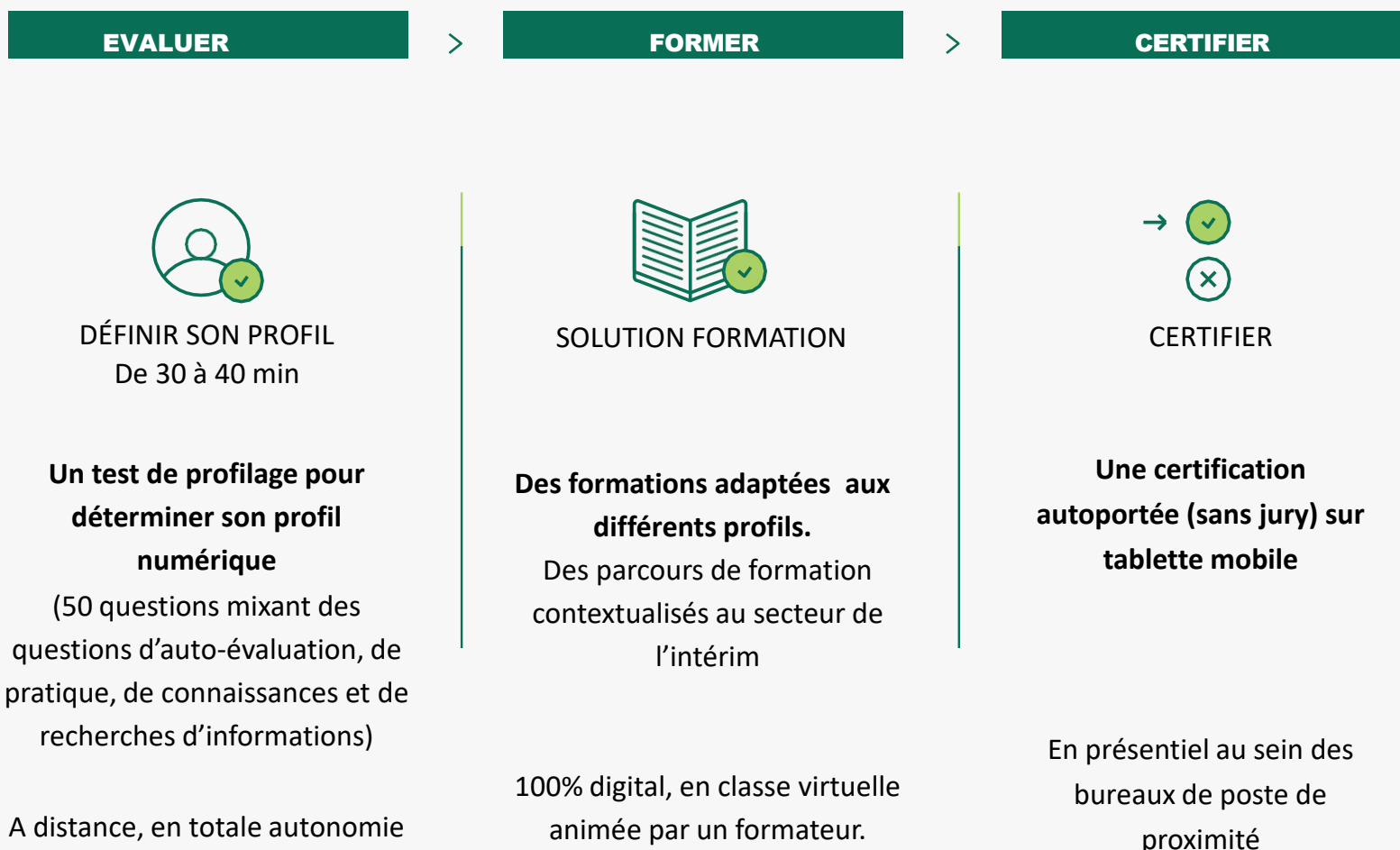


CléA numérique : le guide pas à pas des agences d'emploi pour mettre en œuvre les parcours de formation

Ce guide pratique accompagne pas à pas les agences d'emploi à la mise en œuvre de parcours de formation CléA numérique pour leurs salariés intérimaires, dans le cadre de l'expérimentation portée par le FPETT.

Comment mettre en œuvre les parcours de formation CléA numérique ?

Le parcours se décompose en 3 grandes étapes



1

Evaluer les besoins en formation de vos salariés intérimaires

La 1^{ère} étape consiste à déterminer le profil numérique de l'intérimaire, par le passage d'un test d'auto-positionnement qui se réalise à distance en totale autonomie (50 questions mixant des questions d'auto-évaluation, de pratique, de connaissances et de recherches) . Il dure environ 30 à 40 minutes.

Passer le test de positionnement [en cliquant ici](#)

Les résultats sont communiqués au candidat directement à l'issue du test, et définissent le besoin en formation selon 3 profils distincts :

Profil connecté : Parcours préconisé de 9h (7h de formation +2h de certification)

Profil régulier : Parcours préconisé de 58 h (56h de formation +2h de certification)

Profil occasionnel : Parcours préconisé de 72h (70h de formation +2h de certification)

BON A SAVOIR

Pour promouvoir l'information auprès de vos salariés intérimaires, des outils de communication sont mis à disposition des agences d'emploi.

[Télécharger le kit de communication en cliquant ici](#)

2

Former vos salariés intérimaires

2.1

Identifier le dispositif de formation adapté

BON A SAVOIR

- Le FPETT réserve une enveloppe spécifique pour soutenir ces parcours dans le cadre de l'expérimentation à hauteur de 100% des Coûts pédagogiques et d'une rémunération forfaitaire de 10€
- Les parcours de 72h sont éligibles [au programme Langue et Compétences](#)

En fonction du public, et de la durée du parcours, l'agence d'emploi peut mobiliser :

- Les budgets FPETT dédiés à l'expérimentation
- Le CIPI
- La Pro-A pour les CDII

3 parcours de formation possibles : 9h / 58h / 72h

Téléchargez les programmes de formation

[Programme pour le profil connecté – 9h](#)

[Programme pour le profil régulier – 58h](#)

[Programme pour le profil occasionnel 72h](#)

2.2

Contacter l'AFPA pour la mise en place de session de formation

Votre contact AFPA : Jean-Marie Gérardin, jean-marie.gerardin@afpa.fr

Les sessions de formation organisées par l'AFPA s'adressent à un collectif de salariés intérimaires, pour une ou plusieurs agences d'emploi.

2.3

Effectuer vos démarches administratives

[Télécharger la procédure pour](#) effectuer les démarches administratives sur votre Espace Entreprise AKTO

3

Vos contacts sur le projet

AFPA : Jean-Marie Gérardin, jean-marie.gerardin@afpa.fr

FPETT : Alexine Dodin, alexine.dodin@fpett.fr

AKTO : Votre conseiller de proximité